



**Joseph Pokossy Ndoumbé est président du conseil d'administration (PCA) de Aéroports du Cameroun (ADC) depuis...1997. Donc 21 ans. En 2004, se rappelle un haut cadre de la maison, il avait été au cœur d'une affaire de malversations dans le cadre d'un marché d'acquisition de logiciels et de licences informatiques par ADC pour un montant d'environ 150.000.000 FCFA. La même source souffle que la procédure avait été étouffée par Charles Salé, alors ministre des Transports.**

Thomas Dieudonné Owona Assoumou est directeur général (DG) de ADC depuis le 15 juin 2009. Il avait déjà été limogé de son poste de directeur d'exploitation et licencié de cette entreprise en 2002 pour abandon injustifié d'une créance de 409.000.000 FCFA à SDV à l'insu du DG et du conseil d'administration.

Quelque temps après, après avoir été ramené par la nouvelle direction générale pour occuper le même poste, il sera limogé et révoqué par une résolution du conseil d'administration tenue le 15 mai 2008 pour avoir « aliéné certains équipements et matériel de la société » à l'insu une fois encore du PCA et du DG. Il a déjà fait l'objet de plusieurs enquêtes sur des marchés fictifs et surfacturés. Les deux principaux responsables de ADC sont aujourd'hui dans le viseur du Tribunal criminel spécial (TCS). Qui a ouvert une enquête contre eux « et autres pour malversations financières aux ADC ».

C'est dans cette optique que, le 26 mars 2018 sur instruction du procureur général près le TCS, le commissaire divisionnaire Enyegué Mbolong et le colonel Fiacre Kisito Atangana, respectivement chef et adjoint au chef de division des enquêtes du Corps spécialisé d'officiers de police judiciaire du TCS ont réquisitionné Paul Essimi Ngonon, Roger Fernand Tchokogue et Elvise Chenwi, tous experts comptables, pour « contrôler la régularité, l'effectivité et la consistance » de 21 marchés. Ils doivent aussi « effectuer le contrôle comptable de la rubrique "budget/réalisation" pour les exercices 2009 à 2014 par rapport aux écarts constatés entre la dotation budgétaire initiale et les engagements effectifs dans l'exécution du budget ».

En parcourant la liste des 21 marchés concernés, on remarque forcément certaines curiosités. Par exemple, pour les travaux de réaménagement du snack-bar-restaurant de l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, on a retenu la société Safran SAS, basée à rue Michel Ange 91026 EvryCedex en France. Le renouvellement de la toiture de l'aérogare de l'aéroport international de Garoua fait l'objet de quatre marchés, qui ont englouti au total près de deux milliards de FCFA. Plus curieux encore, après tous ces travaux la toiture coulait encore.